

D2024-314

Formulaire de déclaration

Liaison par autocar $\leq$ 100 km

Version janvier 2023



A savoir

- Saisissez directement vos données sur ce formulaire
- Précisez le nom des fichiers si vous souhaitez joindre des pièces au dossier
- Envoyez-le **au format PDF** accompagné des pièces jointes :
 - par mail à procedure@autorite-transport.fr

Le formulaire de déclaration se décompose en deux parties :

- *Une partie regroupant les éléments obligatoires, demandés expressément à l'article R. 3111-43 du code des transports ou, le cas échéant, à l'article R. 3111-45 du même code dans l'hypothèse d'une modification d'un service existant, qui a vocation à être publiée ;*
- *Une deuxième partie regroupant des éléments complémentaires, souhaités par l'Autorité pour faciliter le traitement de la déclaration par ses services, qui n'a pas vocation à être publiée.*

DÉCLARATION – LIAISON PAR AUTOCAR ≤ 100 km

Partie 1 : éléments obligatoires (publiés sur le site de l'Autorité)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	Flixbus France SARL
Raison sociale de l'entreprise	Flixbus France SARL
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Licence Communautaire (pièce jointe)
Département d'établissement de l'entreprise	75 PAris

Liaison déclarée	
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées : • Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré • Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés • Diminution de temps de parcours d'au moins 10% • Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés	1ere demande
Origine² de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	43-5 D840 Avenue Champlain 76000 Rouen 49.434194 , 1.092699

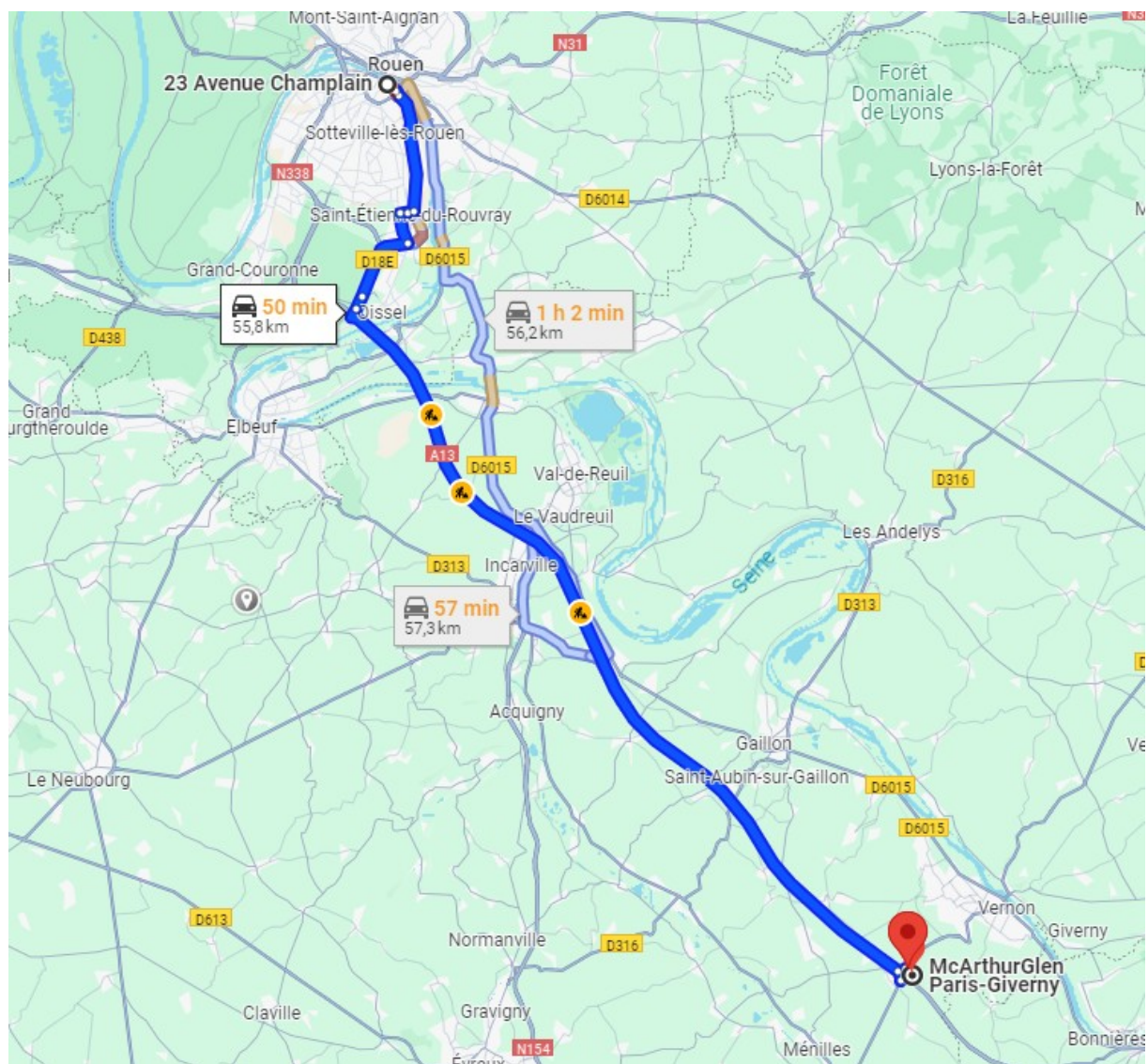
¹ « Les entreprises de transport public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'État ».

² Extrémité 1 de la liaison concernée.

Destination ³ de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	Paris-Giverny McArthurGlen Avenue du Capitaine Vandière de Vitrac 27120 Douains 49.06475, 1.42606
Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) n°1..... Nom(s) du(des) fichiers : ...Itinéraire Rouen - Douains
Temps de parcours <i>(en heures et minutes)</i>	00h45min
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire.	Pièce(s) jointe(s) n°2..... Nom(s) du(des) fichiers :Horaire et Fréquence Rouen - Douains.....

³ Extrémité 2 de la liaison concernée.

Pièce jointe n°1
Itinéraire Rouen – Douains



Pièce jointe n°2
Fréquence et Horaires Rouen - Douains
Fréquence hebdomadaire

Jour/Itinéraire	Départs de Rouen Vers Douains	Départs de Douains vers Rouen
Lundi	18h40	11h40
Mardi	18h40	11h40
Mercredi	18h40	11h40
Jeudi	18h40	11h40
Vendredi	19h15	11h40
Samedi	19h15	11h40
Dimanche	19h15	11h40
Offre par trajet	49 places (tous les jours)	49 places (tous les jours)